

RÈGLEMENT PARTICULIER DES ÉPREUVES (RPE) Régionale Féminine Bourgogne Franche-Comté saison 2026-2027

Art 1 - GÉNÉRALITÉS

Nom de l'épreuve	Régionale BFC Féminine	
Catégorie	SENIOR	
Abréviation	RGF	
Commission sportive référente	CSR BFC	
Forme de jeu	6x6	
Hauteur du filet	2m24	
Taille du terrain	9m x 18m	
Genre	Féminin	

Art 2 - PARTICIPATION DES GSA

Nombre d'équipes engagées dans l'épreuve	10
Compétition nécessitant un droit sportif	Non
Nombre maximum d'équipes ou collectifs par GSA	Illimité
Les GSA engagés sont soumis à des obligations DAF régionales	Non

Art 3 - LICENCES DES JOUEUSES

Licence autorisée dans l'épreuve pour les joueuses	Compétition Extension volley ball / Option OPEN / Option Projet de Performance Fédéral (PPF)
Licence mutation autorisée	Régionale et Nationale
Nombre de joueuses maximum autorisé sur une FDME	14 (Si plus de 12, minimum 1 libero)
Catégories autorisées	
Senior	Oui
M21	Oui
M18	OUI Simple surclassement
M15	Oui triple surclassement régional
M13	Interdiction

Art 4 - LICENCES DES OFFICIELS

Licence obligatoire pour l'entraîneur et les entraîneurs adjoints	ENCADREMENT « extension éducateur sportif »
Licence obligatoire pour le médecin et autres soignants	ENCADREMENT « extension soigneur »
Licence obligatoire pour les arbitres et marqueurs	ENCADREMENT « extension arbitre »

Art 5 - CONSTITUTION DES COLLECTIFS ET DES ÉQUIPES

Dans le collectif, des joueuses inscrites sur la feuille de match	
Nombre maximum de joueuses mutées et/ou option « OPEN »	4
Nombre maximum de licences PPF (Option Projet de Performance Fédéral)	3
Nb maximum de jeunes joueuses (jusqu'à M21) participant à une rencontre en Nationale/régionale/départementale le même week-end (double qualification)	Illimité
Nombre maximum de joueuses étrangères hors UE	Illimité
Regroupement de clubs / regroupement de licenciés	NON
Bassin de pratique	OUI avec option OPEN
Nombre minimum de joueuses issues de la formation française	3

Art 6 - CALENDRIER

Jour officiel des rencontres	Samedi
Horaire officiel des rencontres	20h
Plages d'implantation autorisées	Vendredi 20h30-21h30, samedi 15h-21h, dimanche 10h – 16h
Modification d'implantation autorisée	Oui
Délai minimum de la demande	15 jours avant la date initiale de la rencontre
Délai de réponse	10 jours après la demande de modification
<i>Sans réponse du club adverse sous 10 jours, une demande de modification de calendrier est automatiquement validée si le club recevant en fait la demande à la CSR.</i>	
En cas de demande de modification hors délais, la demande est soumise obligatoirement à l'accord du club adverse. Sans réponse le mercredi précédent la date initiale de la rencontre, la demande est automatiquement refusée.	
Accord de la commission sportive obligatoire	Oui
Interdiction de changer de weekend	Dernière journée de chaque phase
Interdiction de jouer au-delà de la date fixée par la CSR	Dernière journée de chaque phase
En cas de forfait au match aller, l'équipe qui ne s'est pas déplacée jouera son match retour à l'extérieur	Oui

Art 7 - PROTOCOLE DES RENCONTRES

Heure programmée de la rencontre	H
Présence des arbitres	H- 60 minutes
Présence marqueur	H- 60 minutes
Installation du terrain et du matériel terminée	H- 30 minutes
Contrôle des présences et signature de la feuille de match	H- 30 minutes
Tirage au sort	H- 30 minutes
Échauffement au filet	H- 15 minutes
Délai minimum entre 2 rencontres	40 minutes

Chaque participante doit **OBLIGATOIREMENT** se munir de sa gourde ou contenant personnel.

Le GSA recevant doit fournir un accès à de l'eau potable dans le respect des mesures d'hygiène et de sécurité.

Art 8 - COMMUNICATION DES RÉSULTATS

GSA responsable de la saisie des résultats et de l'envoi de la FDME	GSA organisateur
Saisie des résultats sur le site FFV pour les rencontres du vendredi	Avant 2h00 (samedi)
Saisie des résultats sur le site FFV pour les rencontres du samedi	Avant 2h00 (dimanche)
Saisie des résultats sur le site FFV pour les rencontres du dimanche	Avant 2h00 (lundi)
Expédition des feuilles de match : FDME obligatoire, ou téléchargement de la FDM papier dans la saisie des résultats, en cas de dysfonctionnement FDME.	

Art 9 - FORMULE SPORTIVE

Le championnat Régional Féminin est divisé en 2 phases:

Phase 1:

Les équipes engagées sont divisées en deux poules de 5 équipes

Le championnat se déroule en matchs Aller/Retour.

A l'issue de la première phase (Aller-Retour), le classement de chaque poule est établi selon les modalités suivantes :

Rencontre gagnée 3/1 ou 3/0 :	3 points
Rencontre gagnée 3/2 :	2 points
Rencontre perdue 2/3 :	1 point
Rencontre perdue 1/3 ou 0/3 :	0 point
Rencontre perdue par pénalité (P):	-1 point (25-00, 25-00, 25-00)
Rencontre perdue par forfait (F):	-3 points (25-00, 25-00, 25-00 + pénalité)

Quelle que soit l'épreuve, les équipes ayant le même classement sont départagées dans l'ordre des critères suivants :

- Quotient du nombre de points obtenus par le nombre de matchs disputés.
- Quotient du nombre de victoires par le nombre de matchs disputés.
- Quotient du nombre de sets gagnés par le nombre de sets perdus.
- Quotient du nombre de points gagnés par le nombre de points perdus.
- Résultat direct entre les équipes.

Phase 2:

Play-off :

- Les équipes classées 1ères, 2èmes et 3èmes sont qualifiées
- Les résultats de première phase acquis contre les équipes qualifiées sont conservés pour la 2ème phase.
- Chaque équipe rencontre l'ensemble des 3 équipes de l'autre poule en matchs aller et retour.
- Les équipes issues de la poule A vont accueillir les journées 11, 13 et 15
- Les équipes issues de la poule B vont accueillir les journées 12, 14 et 16

Calendrier de la seconde phase play-off:

Déroulement des play-off			
J11 06/03/2027	1A - 3B	2A - 2B	3A - 1B
J12 13/03/2027	2B - 1A	1B - 2A	3B - 3A
J13 20/03/2027	1A - 1B	2A - 3B	3A - 2B
J14 03/04/2027	3B - 1A	2B - 2A	1B - 3A
J15 10/04/2027	1A - 2B	2A - 1B	3A - 3B
J16 24/04/2027	1B - 1A	3B - 2A	2B - 3A

Poule 7 à 10

- Les équipes classées 4èmes et 5èmes sont qualifiées
- Les résultats de première phase acquis contre les équipes qualifiées **ne sont pas conservés** pour la 2ème phase.
- Chaque équipe rencontre l'ensemble des 3 équipes de l'autre poule en matchs aller et retour.
- Les équipes issues de la poule A vont accueillir les journées 11 et 15
- Les équipes issues de la poule B vont accueillir les journées 12 et 14

Déroulement des matchs		
J11 06/03/2027	4A - 5B	5A - 4B
J12 13/03/2027	5B - 5A	4B - 4A
J13 20/03/2027	5A - 4A	5B - 4B
J14 03/04/2027	5B - 4A	4B - 5A
J15 10/04/2027	5A - 5B	4A - 5B
J16 24/04/2027	4A - 5A	4B - 2B

Art 9 - ACCESSION ET RELÉGATION (Droits sportifs) définies par la FFVB

Les droits sportifs attribués en fonction du classement à l'issue de la saison 2026/2027 sont :

Saison 2026-2027		Saison 2027/2028
Classement	1^{er}	Champion RGF et accession PNF
	2^{ème}	Accession PNF
	De la 3^{ème} place à la 13^{ème} place	Maintien en régionale Féminine

Remplacement des équipes en cas de places vacantes en PNF :

Ordre de repêchage BFC : 9^{ème} PNF – 1^{er} non-accédant régional (3^{ème} REG) – 2^{ème} = 4^{ème} REG (jusqu'à la fin du play-off régionaux) – puis 10^{ème} PNF – puis suite classement hors play-off.

Art 10 – BALLONS

Type de ballons autorisé	Article 15 RGES : http://ffvb.org/data/files/ffvb/FFVOLLEY_Ballons_Certifies_2023-2024.pdf
GSA devant fournir les ballons	Recevant
Nombre de ballons minimum mis à disposition	16
Ramasseur de balle	Non
Nombre de ballons pour la rencontre	2

Art 11 – FEUILLE DE MATCH

Seule la licence « extension Volley-ball » permet l'inscription d'une joueuse sur la feuille de match. *L'option « Open » dans le cadre d'un bassin de pratique, ainsi que l'option « PPF » sont également autorisées.*

Les autres inscrits (entraîneur, entraîneur(s) adjoint(s), arbitre, soigneur, médecin doivent être titulaires d'une licence encadrement accompagnée de l'extension correspondante obtenue avec l'attestation d'honorabilité.

Le marqueur établit la feuille de match sous le contrôle du premier arbitre et l'enregistrement des équipes doit être terminé **trente (30) minutes** avant l'heure de début de la rencontre. Les joueuses seront inscrites dans l'ordre croissant des numéros de maillot.

Si une équipe est incomplète ou ne peut justifier de la qualification de ses joueuses, elle sera déclarée forfait

ART 12 - CONFORMITÉS ARBITRAGE POUR LES GSA AYANT ENGAGÉ AU MOINS UNE ÉQUIPE EN CHAMPIONNAT RÉGIONAL

L'arbitre référent de l'équipe régionale est obligatoire et doit arbitrer au minimum 3 rencontres en 1er arbitre désigné par la CRA.

Récapitulatif journées de réception lors de la 2ème phase :

Poule A :

- **Journée 11** Weekend du 06/03/2026
- **Journée 13** Weekend du 20/03/2026
- **Journée 15** Weekend du 10/04/2026

Poule B

- **Journée 12** Weekend du 13/03/2026
- **Journée 14** Weekend du 03/04/2026
- **Journée 16** Weekend du 24/04/2026